

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE




VALEURS	COMPORTEMENTS ATTENDUS	CONSÉQUENCES AGRÉABLES	CONSÉQUENCES DÉSAGRÉABLES
RESPECT	<ol style="list-style-type: none"> 1) J'arrive à temps à mes cours. 2) Je porte des vêtements appropriés, à caractère non violent et non provocant. 3) Je parle et j'agis avec politesse. 4) J'emploie « madame » ou « monsieur » lorsque je m'adresse à un adulte. 5) J'accepte l'intervention de tout adulte de l'école. 6) Je règle mes conflits de façon pacifique. 7) J'adopte des comportements honnêtes. 	<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de fierté • Encouragement verbal ou écrit • Privilège choisi par l'élève • Billet de valorisation • Tableau d'honneur • Communication positive aux parents • Mention d'un bon coup • Mot de félicitations de la direction • Autocollant • Privilège • Dîner avec un adulte signifiant • Activité réalisée dans une autre classe • Avoir une responsabilité particulière • Activité de temps libre • Permission spéciale d'apporter un objet personnel • Préparation et animation d'une activité spéciale en classe • Récompense par les parents • Argent scolaire, jetons • Etc. 	<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la règle à l'élève • Recherche de solutions avec l'élève • Réflexion écrite et accomplissement d'un geste réparateur • Réalisation d'une affiche du comportement attendu. • Participation à des activités spéciales d'apprentissage des habilités sociales. • Rencontre individualisée • Reprise du temps perdu • Perte d'un privilège • Feuille de route, contrat de motivation ou de respect. • Confiscation d'un objet • Reprise du temps perdu volontairement • Retenue après les heures de cours • Retenue lors d'une journée pédagogique • Plainte policière • Suspension interne • Suspension à la maison • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol • Plan d'action • Plan d'intervention • Toutes autres mesures de soutien ou d'encadrement pertinents selon la situation.
SANTÉ ET SÉCURITÉ	<ol style="list-style-type: none"> 1) J'arrive à l'école aux heures de surveillance. 2) Je demeure à l'intérieur des limites de la cour. 3) Au son du timbre, je prends ma place dans mon rang. 4) Je circule calmement dans l'école et je parle à voix basse, si nécessaire. 5) J'apporte une collation santé (exemples : fruits, légumes, fromage, yogourt). 6) Je laisse gomme à mâcher et friandises à la maison. 7) Je pose des gestes qui assurent ma sécurité et celle des autres. 8) Je circule aux endroits permis lorsque je quitte l'école. 9) Je quitte sans tarder la cour de l'école, après la classe. 		
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	<ol style="list-style-type: none"> 1) Je prends soin du matériel de l'école et de l'environnement. 2) Je laisse les lieux propres partout où je passe. 3) Je laisse à la maison tous les objets personnels (jouets, iPod, cellulaire...) à moins d'occasion spéciale. 		

Démarche d'application du code de vie

Tout geste ou échange interdit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école (y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire), sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

La collaboration des parents est essentielle pour aider le jeune à comprendre l'impact de ses actions et éviter que la situation ne se reproduise ou ne se dégrade.

<p>Manquement mineurs</p> 	<p>Un manquement mineur, c'est un comportement ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui agace ; • Qui provoque de l'agitation ; • Qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages ; • Qui est non-sécuritaire: pour s'amuser ou pour faire semblant. 	
<p>Exemples de manquements mineurs</p>	<p>Pour un manquement mineur</p>	<p>Réflexion et solution</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Bavardage, refus de travailler ; • Retard ; • Langage inapproprié ; • Ne pas avoir son matériel de façon répétitive ; • Habillement inadéquat ; • Non-respect des heures d'arrivée sur la cour de l'école et en classe ; • Non-respect des limites de la cour de l'école ; • Non-respect du matériel et de l'environnement ; • Possession d'objets non autorisés à l'école ; • Perturbation lors des déplacements ; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si je manifeste un manquement mineur, je suis averti(e) et l'intervenant m'explique ce qui est attendu de moi ; • Si j'ai un nouveau manquement mineur, je dois assumer une conséquence éducative; • Si la situation devient répétitive, je dois assumer une conséquence désagréable dans une démarche de relation d'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mon manquement est consigné dans mon <u>agenda</u> ou je reçois un <u>billet jaune</u>. L'un ou l'autre doit être signé par mes parents; • Je reconnais mes torts et je fais un geste de réparation; • J'agis et je démontre une volonté de faire mieux selon la solution trouvée lors de ma réflexion.
<p>Procédure pour des manquements mineurs <u>répétés</u> :</p> <p>L'élève peut être retiré à l'interne (à l'école) avec du travail pour une demi-journée. À cet effet, les classes sont jumelées pour faciliter la procédure.</p> <p>Si la situation ne s'améliore pas, l'élève sera suspendu pour une demi-journée à l'externe (à la maison) avec du travail et/ou une réflexion à faire pour le retour à l'école. Les parents devront en avoir été avisés préalablement par écrit ou par téléphone.</p>		

Manquements majeurs



Un manquement majeur, c'est un comportement ou une parole...

- Qui agresse ;
- Qui provoque des situations de crise ou qui a un effet de désorganisation dans la classe et/ou dans l'école ;
- Qui compromet la sécurité physique et psychologique ;
- Qui est un manquement mineur répété ayant un effet négatif pour l'élève ou les autres.

Exemples de manquements majeurs

- Refus d'obéir ou impolitesse grave ;
- Geste et/ou propos vulgaires compromettant l'intégrité d'une personne ;
- Désorganisation volontaire lors d'une suppléance ;
- Incitation auprès des autres élèves à perturber et à ne pas collaborer ;
- Fraude, vol, taxage, vandalisme ;
- Bataille, agression physique ;
- Possession et /ou utilisation d'un objet à des fins dangereuses ;
- Menace, chantage ;
- Intimidation, harcèlement verbal et physique ;
- Cyberintimidation ;
- Possession, consommation ou trafic de tabac, de drogues ou de boissons alcoolisées ;
- Vapotage ;
- Fugue.

Pour un manquement majeur

- Je téléphone à mes parents en présence d'un adulte OU l'adulte appelle mes parents en ma présence ;
- Je reçois une fiche rouge, qui doit être signée de mes parents et retournée à l'école ;
- Je suis retiré(e) de la classe, à l'école ou à la maison (une demi-journée ou plus, selon la gravité et la persistance du manquement) après consultation avec mon titulaire, la direction de l'école ou le responsable de l'école ;
- Mon manquement est consigné.

Notes importantes :

- *Tout comportement majeur peut faire l'objet d'un signalement à la police ou à la protection de la jeunesse ;*
- *En cas de récurrence, l'auteur du manquement pourrait être transféré ou expulsé de l'école, ou même du territoire du centre de services.*

Réflexion et réparation

- Je complète ma démarche de réflexion et de réparation qui sera signée par mes parents et le travail donné par l'enseignant(e) ;
- Je fais le travail demandé ;
- Je reviens à l'école en présence de mes parents. À cette occasion, je rencontre la direction, le responsable de l'école ou un intervenant nommé ;
- Je présente ma procédure de réparation et le travail demandé ;
- Si je démontre que j'ai réfléchi sérieusement et que j'ai la volonté d'améliorer mon comportement, je réintègre mon groupe et les activités de l'école. Sinon, je retourne à la maison avec mes parents pour faire une vraie réflexion.
- Je répare mon manquement en présence des personnes concernées, s'il y a lieu.

Définitions - Article 13 de la loi sur l'instruction publique (L.I.P.)

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.